

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
01/10/2021Date Affichage
01/10/2021Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membre Absents : 3
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 10

Séance du 7 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V, VAILLS S.

Absents excusés : BADIE F., PUJOL D. DABOUIS N.,

Procurations : BADIE F. à BRILLARD M., DABOUIS N. à PICHEYRE V..

Objet de la Délibération :**CONVENTION D'ADHÉSION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DE LECTURE 2021-2027**

M. le Maire rappelle que la commune a une bibliothèque.

M. le Maire rappelle que la bibliothèque est appuyée dans son fonctionnement par la Médiathèque Départementale des Pyrénées Orientales. En effet, la MDPO prête de manière régulière des documents aux bibliothèques des petites communes. Elle propose aussi des outils d'animations, des formations et participe au financement de projets.

Pour formaliser ce partenariat, la MDPO a rédigé des conventions. Celles-ci fixent les obligations réciproques des communes et de la MDPO. Loin d'être coercitives, ces conventions se veulent un outil de dialogue encourageant les communes à se rapprocher de normes.

M. le Maire propose d'approuver cette Convention d'adhésion au plan départemental de lecture 2021-2027

OUI cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

D'approuver la Convention d'adhésion au plan départemental de lecture 2021- 2027

D'autoriser le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 07 Octobre 2021

Le Maire,
P. PETITQUEUX

